

LES ANNONCES DE LA SEINE

Lundi 12 décembre 2011 - Numéro 70 - 1,15 Euro - 92^e année

Jean-Pierre Buyle, Viviane Reding, Fethi Terbil, Adil El Malki, Bertrand Favreau et Yves Oschinsky



Prix Ludovic Trarieux 2011

XVI^{ème} Prix International des Droits de l'Homme
Bruxelles - 1^{er} décembre 2011

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01 42 60 36 35

DROITS DE L'HOMME

Prix International des Droits de l'Homme

Ludovic Trarieux 2011

Fraternité et confraternité par Jean-Pierre Buyle.....	2
Universalité des Droits de l'Homme par Yves Oschinsky.....	4
« Naissance l'été... » par Bertrand Favreau.....	5
Reconnaissance par Viviane Reding.....	8

AGENDA..... 5

VIE DU CHIFFRE

Autorité des Marchés Financiers

Optimisme et détermination par Jean-Pierre Jouyet..... 9

DÉCORATION

Denise René, Officier de la Légion d'Honneur..... 11

JURISPRUDENCE

Loi relative à la répartition des contentieux

et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles
Conseil constitutionnel - 8 décembre 2011 - décision n°2011-641 DC... 12

VIE DU DROIT

Confédération Nationale des Avocats

Internet, réseaux sociaux et communication de l'avocat..... 14

Société de Législation Comparée

Journée d'étude « Théorie et pratiques du référendum »..... 24

ANNONCES LEGALES..... 15

ADJUDICATIONS..... 19, 21 et 23

La cérémonie de remise du Prix International des Droits de l'Homme « Ludovic Trarieux » 2011 s'est déroulée le 1^{er} décembre dernier dans le prestigieux cadre de la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation à Bruxelles.

Créée en 1984 et décernée pour la première fois à Nelson Mandela qui était alors incarcéré depuis 23 ans en Afrique du Sud, cette récompense est « l'hommage des avocats à un avocat » qui, « aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des Droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ».

Devenu annuel en 2003, ce prix est attribué conjointement par l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bordeaux, l'Institut de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Paris, l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bruxelles, l'Unione Forense per la Tutela dei Diritti dell'Uomo (Rome) la Rechtsanwaltskammer de Berlin, le Barreau de Luxembourg, l'Union Internationale des Avocats (UIA) et l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens (IDHAE).

C'est Viviane Reding, vice-présidente de la Commission Européenne en charge de la Justice, des Droits Fondamentaux et de la Citoyenneté qui a remis ce 16^{ème} Prix International des Droits de

l'Homme « Ludovic Trarieux » à Fethi Terbil. Elle a rappelé à cette occasion que « les avocats sont la force de frappe des droits fondamentaux. Ils sont en première ligne sur le terrain pour en assurer le respect. Ils nous rappellent qu'il ne s'agit pas uniquement de rédiger et d'adopter des textes mais d'assurer leur application concrète. »

Avocat libyen de 41 ans, le récipiendaire incarne la contestation contre Kadhafi. Arrêté à sept reprises, y compris en tant qu'étudiant, il a également pris le risque de représenter les familles des victimes de la mutinerie de la prison d'Abou Slim près de Tripoli, en 1996, épisode au cours duquel plus de 1 000 détenus ont péri sous la répression du régime dictatorial.

« En lui nous honorons le militant avant la victime » a ainsi indiqué Bertrand Favreau le président du Jury composé de 28 avocats européens.

Il a ajouté que « ce prix n'obéit pas à un effet de mode. C'est le 31 mai que le jury réuni à Rome a décerné ce prix à Fethi Terbil. A ce moment, là, certes, chacun connaissait ce « printemps qui commence », mais nul n'en connaissait l'issue. Et qu'il fût couronné de succès ou non, Fethi Terbil aurait reçu ce prix. »

Non seulement héros du « printemps arabe, Fethi Terbil qui vient d'être nommé ministre de la Justice et des Sports du nouveau gouvernement libyen, est appelé à jouer un rôle déterminant dans l'instauration de l'Etat de droit. Jean-René Tancrede

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne

12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15

Internet : www.annoncesdelaseine.fr - E-mail : as@annoncesdelaseine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

Siège social :
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS
R.C.S. PARIS B 339 349 888
Téléphone : 01.42.60.36.35 - Télécopie : 01.47.03.92.15
Internet : www.annonces-de-la-seine.com
e-mail : as@annonces-de-la-seine.com / as@annonces-de-la-seine.fr

Établissements secondaires :

- 4, rue de la Masse, 78910 BEHOUST
Téléphone : 01.34.87.33.15
- 1, place Paul-Verlaine, 92100 BOULOGNE
Téléphone : 01.42.60.84.40
- 7, place du 11 Novembre 1918, 93000 BOBIGNY
Téléphone : 01.42.60.84.41
- 1, place Charlemagne, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI
Téléphone : 01.45.97.42.05

Directeur de la publication et de la rédaction :
Jean-René Tancrède

Comité de rédaction :

Thierry Bernard, Avocat à la Cour, Cabinet Bernards
François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'Etat
Antoine Bullier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Marie-Jeanne Campana, Professeur agrégé des Universités de droit
André Damien, Membre de l'Institut
Philippe Delebecque, Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Bertrand Favreau, Président de l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens, ancien Bâtonnier de Bordeaux
Dominique de La Garanderie, Avocate à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Brigitte Gizardin, Substitut général à la Cour d'appel
Régis de Gouttes, Premier avocat général honoraire à la Cour de cassation
Serge Guinchard, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Françoise Kamara, Conseiller à la première chambre de la Cour de cassation
Maurice-Antoine Lafortune, Avocat général honoraire à la Cour de cassation
Bernard Lagarde, Avocat à la Cour, Maître de conférence à H.E.C. - Entrepreneurs
Jean Lamarque, Professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Christian Lefebvre, Président de la Chambre des Notaires de Paris
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancienne Ministre
Philippe Mauraurie, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Jean-François Pestureau, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Gérard Puyette, Conseiller doyen à la première chambre civile de la Cour de cassation
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, Avocate à la Cour, Présidente d'honneur de l'UNAPL
Yves Repiquet, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
René Ricol, Ancien Président de l'IFAC
Francis Teitgen, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Carol Xueref, Directrice des affaires juridiques, Groupe Essilor International

Publicité :

Légale et judiciaire : **Didier Chotard**
Commerciale : **Frédéric Bonaventura**



Commission paritaire : n° 0713 1 83461

I.S.S.N. : 0994-3587

Tirage : 12 397 exemplaires

Périodicité : bi-hebdomadaire

Impression : M.I.P.

3, rue de l'Atlas - 75019 PARIS



Copyright 2011

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Le journal "Les Annonces de la Seine" a été désigné comme publieur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, par arrêtés de Messieurs les Préfets : de Paris, du 23 décembre 2010 ; des Yvelines, du 16 décembre 2010 ; des Hauts-de-Seine, du 22 décembre 2010 ; de la Seine-Saint-Denis, du 21 décembre 2010 ; du Val-de-Marne, du 31 décembre 2010 ; de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de justice pour les départements de Paris, des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ; et des Hauts-de-Seine.

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

- Tarifs hors taxes des publicités à la ligne

A) Légales :

Paris : 5,34 € Seine-Saint-Denis : 5,29 €

Yvelines : 5,09 € Hauts-de-Seine : 5,34 €

Val-de-Marne : 5,27 €

B) Avis divers : 9,75 €

C) Avis financiers : 10,85 €

D) Avis relatifs aux personnes :

Paris : 3,74 € Hauts-de-Seine : 3,72 €

Seine-Saint-Denis : 3,74 € Yvelines : 5,09 €

Val-de-Marne : 3,74 €

- Vente au numéro : 1,15 €

- Abonnement annuel : 15 € simple

35 € avec suppléments culturels

95 € avec suppléments judiciaires et culturels

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES

NORMES TYPOGRAPHIQUES

surfaces consacrées aux titres, sous-titres, fillets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points Didot, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points Didot soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Fillets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un fillet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le fillet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le fillet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des fillets maigres centrés. Le blanc, placé avant et après le fillet sera égal à une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe où d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points Didot. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.



Jean-Pierre Buyle

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Fraternité et confraternité

par Jean-Pierre Buyle*

Madame la Vice-présidente de la Commission européenne, c'est un grand honneur, que dis-je une joie, pour notre Barreau et les neuf hautes institutions organisatrices du Prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux de vous accueillir ici dans cette salle solennelle à l'occasion de la remise de cette 16^{ème} récompense à l'un de nos confrères, un des héros du printemps arabe en Libye, Monsieur Fethi Terbil.

Au sein de l'Union européenne, vous êtes en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté.

Qui d'autre de plus légitime que vous pouvait remettre au lauréat cette exceptionnelle haute distinction, ici au cœur de la capitale de l'Europe. L'Europe, qui était au côté de l'OTAN pour défendre des citoyens désarmés et insurgés face à une armée puissante d'un dictateur peu respectueux des droits fondamentaux, à Tripoli, à Benghazi ou à Misrata où certains voulaient noyer « les rats dans des rivières de sang ».

On discutera sans fin et à raison du caractère justifié ou non de l'interventionnisme en Libye. Bernard Henri Levy, acteur important dans ce conflit, viendra nous en parler ici même à l'occasion de notre rentrée du mois de janvier. La guerre est-elle devenue le mode alternatif suprême des conflits ? La guerre de Libye marque-t-elle la victoire définitive du droit d'ingérence, légalisé pour la première fois par le conseil de sécurité de l'ONU ? Cette victoire par les armes sous le drapeau de la protection des populations civiles est-elle le début d'une autre façon d'écrire l'Histoire, celle d'une guerre qui se voudrait désespérément juste ?

Même si les troupes alliées sont revenues sur nos terres sans perdre un seul homme, la Libye compte ses pertes. Entre 30 et 50 000 morts selon le Comité national de transition, sans que l'on ne fasse le tri entre les victimes des forces

kadhafistes et celles des bombardements de l'OTAN. A quoi bon...

Je voudrais m'adresser à notre confrère lauréat Monsieur Fethi Terbil et le féliciter chaleureusement d'abord pour ce merveilleux prix Ludovic Trarieux mais aussi pour sa nomination récente comme Ministre des sports, de la jeunesse et de la société civile.

Vous faites partie désormais de ceux qui, demain, vont devoir reconstruire tout un pays. Réinventer les choses et ajouter au bonheur du monde...

Si la Libye est membre des Nations-Unies depuis 1955, elle a, à ce titre, ratifié plusieurs traités qui permettent de préserver les droits fondamentaux. Mais l'adhésion aux traités n'entraîne pas nécessairement la bonne exécution de ces instruments universels, vous le savez.

Qui s'étonnera de savoir qu'en 2007 et en 2010, le Comité des droits de l'homme qui surveille l'application du Pacte international des droits civils et politiques a émis des avis très sévères concernant la mise en oeuvre et l'application du Pacte par la Libye.

Par contre, nous notons avec satisfaction que la Libye vient de s'engager à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme, à promouvoir et protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit et à coopérer avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme compétents. Cela vous autorise à siéger à nouveau au Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies, droit qui avait été suspendu en février 2011.

Mais votre pays n'a pas encore adhéré à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées du 20 décembre 2006 et au deuxième protocole additionnel facultatif se rapportant au Pacte international des droits civils et politiques et prévoyant l'abolition de la peine de mort.

Votre pays n'a pas encore reconnu l'autorité de la Cour pénale internationale.

Je m'étais d'ailleurs demandé sur quelle base la Cour pénale avait délivré des mandats d'arrêt contre Messieurs Mouamar et Saïf al-Islam Kadhafi. Si en principe, la Cour n'est compétente que lorsque la personne poursuivie est un

ressortissant d'un Etat membre ou si le crime a été commis sur le territoire d'un Etat membre, il existe toutefois une hypothèse exceptionnelle dans laquelle la Cour est reconnue compétente. Il s'agit du cas où la Cour est saisie par le conseil de sécurité lui-même, ce qui a été le cas pour la famille Kadhafi et ce qui justifie la compétence de la CPI sur ces ressortissants d'un Etat non partie au Traité, la Libye, pour des crimes commis sur le territoire libyen. Je n'ignore pas que votre pays souhaiterait que ce procès se tienne chez vous et cette requête est légitime. Demandons-nous si la justice aidera les victimes ou si elle servira la diplomatie.

Sur le plan régional, la Ligue des Etats arabes a adopté la charte arabe des droits de l'homme en 1994. La Libye n'a pas encore signé ce Traité. Par contre, votre pays a ratifié en 1986 la Charte des droits de l'homme et des peuples adoptée par l'organisation de l'unité africaine devenue en 2002 l'Union africaine. Quant à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, rien n'empêche à un Etat non membre du Conseil de l'Europe d'y adhérer. Cher Monsieur Terbil, les enjeux de votre pays sont immenses. Les droits de l'homme ne sont pas de la morale, vous le savez. Ce sont des droits qui existent ou n'existent pas, qui sont appliqués ou violés : le droit de ne pas être torturé, l'accès à un procès équitable, l'égalité des hommes et des femmes. Vous avez de la chance de participer à une grande œuvre de justice et à l'émancipation de vos concitoyens. La reconstruction de votre système politique et judiciaire est un enjeu de taille. Avec vous, nous savons que votre grande Nation est en de bonnes mains.

Parce que vous êtes avocat en votre âme et par votre serment, je ne doute pas qu'avec votre Ministère de la justice, vous serez attentif au respect des principes de base relatifs au rôle du Barreau adoptés par le 8^{ème} congrès des Nations-Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à La Havane en 1990.

Ces principes disposent que les pouvoirs publics prévoient des fonds et autres ressources suffisantes permettant d'offrir des services juridiques aux personnes les plus démunies. Les associations professionnelles d'avocats doivent collaborer à l'organisation et à la fourniture des services, moyens et ressources pertinents.



Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

REPÈRES

A propos de Fethi Terbil Prix Ludovic Trarieux 2011

Fethi Terbil, (البرت تيربيل), âgé de 41 ans et demeurant à Benghazi, avocat spécialisé dans les Droits de l'Homme, incarne la contestation contre Kadhafi. Il a été arrêté à sept reprises, y compris en tant qu'étudiant.

Fethi Terbil, l'avocat par qui la révolte anti-Kadhafi est arrivée, a été l'avocat des familles des victimes de la répression de la mutinerie de la prison d'Abou Slim, près de Tripoli, en 1996 dans laquelle ont péri quelque 1 200 détenus. Le 28 juin 1996, en fin d'après-midi, des détenus d'Abou Selim se sont échappés de leurs cellules pour réclamer de meilleures conditions de détention, un procès équitable et le droit à des visites. Au cours de la répression qui a suivi, les forces de sécurité ont abattu environ 1 200 prisonniers, selon des organisations de Droits de l'Homme, dont un des frères, le cousin et le beau-frère de Fethi Terbil. Pendant des années, les dirigeants libyens ont nié que ce meurtre de masse ait eu lieu. Les familles mettront des années avant de connaître les circonstances de leur mort. Elles voulaient connaître la vérité et le lieu où les corps ont été enterrés. Et elles se sont associées à un avocat qui était prêt



à prendre le risque de les représenter auprès du régime.

Le 15 février 2011, une vingtaine de membres des forces de sécurité intérieure (Amn al Dakhili) lourdement armés ont fait violemment irruption à son domicile à 15 heures 30 alors qu'il se trouvait en compagnie de son épouse et de ses enfants. Ils avaient emporté son ordinateur portable et téléphone mobile ainsi que les téléphones des autres membres de la famille. Ils n'avaient pas présenté de mandat d'arrêt et avaient refusé d'indiquer les raisons de son arrestation. Il a été conduit devant le responsable de la sécurité personnelle de Kadhafi, qui se trouvait à Benghazi. La nouvelle s'est répandue parmi les familles des victimes qui ont décidé de manifester pour sa libération. L'arrestation de Fethi Terbil a donné le signal de l'insurrection à Benghazi. Apprenant la nouvelle, des proches des victimes d'Abou Selim se sont rassemblés devant le quartier général de la police, à Benghazi. La manifestation a grossi. D'après les reportages, les familles des victimes des massacres ont commencé à protester contre l'incarcération de Terbil, et a commencé à réclamer la fin du régime. La manifestation, qui



Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

comptait jusqu'à 2 000 personnes, a duré toute la nuit. La police, tirant avec des balles en caoutchouc, et des éléments pro-gouvernement ont violemment dispersé la foule. Fethi Terbil a été relâché le 16 février à l'aube, en raison de la forte mobilisation devant le siège de ces services de sécurité. Mais depuis, l'insurrection qui s'est déclarée à Benghazi le 17 février, s'est propagée à toute la Libye. Fethi Terbil, qui a été arrêté à sept reprises, y compris en tant qu'étudiant, incarne la contestation contre le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi. « Je veux qu'il soit traduit en justice, dans un procès équitable ». En tant que défenseur des Droits de l'Homme il informe régulièrement les procédures spéciales de l'ONU des violations des Droits de l'Homme commises en Libye. Il coopère depuis plusieurs années avec Alkarama.

Notre Ordre, qui a une expertise dans la matière, coopère déjà avec d'autres Barreaux africains relativement à une telle organisation. Que ce soit au Congo, au Tchad ou au Sénégal. Nous sommes à votre disposition pour vous

et aient connaissance des idéaux et de la déontologie de leur profession ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales. N'hésitez pas à faire appel, comme la Tunisie, à nos Barreaux et à nos Instituts pour que nous

« Vous avez de la chance (Fethi Terbil) de participer à une grande œuvre de justice et à l'émancipation de vos concitoyens. La reconstruction de votre système politique et judiciaire est un enjeu de taille. Avec vous, nous savons que votre grande Nation est en de bonnes mains. » Jean-Pierre Buyle

aider dans la mise en place d'une telle structure. Les principes de base ONUsiens prévoient aussi que les pouvoirs publics et les associations professionnelles d'avocats promeuvent des programmes visant à informer les justiciables de leurs droits et devoirs au regard de la loi et du rôle important que jouent les avocats quant à la protection de leurs libertés fondamentales. Les instituts, associations et barreaux organisateurs de ce Prix Ludovic Trarieux sont à la disposition de votre pays pour vous seconder dans cette mission. Les principes prévoient enfin que les Pouvoirs publics et les Associations professionnelles d'avocats veillent à ce que les avocats reçoivent un enseignement et une formation appropriés

puissions vous faire partager nos connaissances et notre expérience en la matière. La fraternité qui nous lie et la confraternité qui nous soude nous feront voyager ensemble en pays de connaissance. Cher Monsieur Terbil, le prix que vous allez recevoir est la reconnaissance par vos pairs de votre action courageuse et exceptionnelle, celle d'un résistant à une dictature, celle d'un avocat respectueux des droits de l'homme et des droits de la défense. Quel insigne honneur de vous remettre cette décoration à un homme de robe, combattant pour les libertés.

* Jean-Pierre Buyle est Bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles

Photo © Jean-René Tanerède - Téléphone : 01.42.60.36.35



Universalité des Droits de l'Homme

par Yves Oschinsky

« **C**e n'était pas seulement d'ailleurs la cause isolée d'un homme qui était à défendre, c'était, derrière cette cause, le droit, la justice, l'humanité ».

Ainsi s'exprimait, à l'occasion de l'affaire Dreyfus, le Bâtonnier Ludovic Trarieux, Fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen et c'est ce message qui nous porte aujourd'hui, en remettant le prix Ludovic Trarieux à notre confrère Fethi Terbil car, en effet, sa cause est bien celle du droit, de la justice et de l'humanité. Cette humanité qui nous réunit, au-delà des frontières, et qui, en un paradoxe cruel, est tellement absente dans trop de lieux aux pouvoirs autoritaires dont le seul objectif est de se renforcer eux-mêmes, au prix des violations constantes des Droits de l'Homme et de la privation des libertés.

C'est le combat des meilleurs d'entre nous, c'est cette défense courageuse de ces valeurs humaines fondamentales par des avocats du monde que, depuis sa création, en 1984, le « Prix International des droits de l'Homme - Ludovic Trarieux » soutient, en le décernant à « un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des Droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ».

L'attention du monde s'est particulièrement tournée, en 2011, depuis cette qualification qui restera dans l'histoire du « printemps arabe » et qui, aujourd'hui, a permis de dégager, selon le terme révolutionnaire, quatre pouvoirs en place qui, pourtant, paraissaient indélogeables.

Au sein de ces révolutions qui sont celles de ces peuples déterminés, les avocats sont présents, dans leur rôle de défenseurs des droits et des libertés, dans leur combat pour l'instauration de la démocratie et de la bonne gouvernance et dans leur opiniâtreté à constituer, à côté

d'autres intellectuels, un contre-pouvoir sans concession.

Les avocats du monde sont à leurs côtés, avec respect, humilité et admiration. Ils soutiennent leurs combats, ils relaient leurs voix et ils réagissent aux alertes internationales.

Ainsi, je voudrais évoquer les actions menées par les organisations qui assurent la dotation du Prix Ludovic Trarieux : l'Institut en formation des Droits de l'Homme du Barreau de Paris, l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bordeaux, l'organisation italienne Unione Forense per la Tutela dei Diritti dell'Uomo, l'Institut des Droits de l'Homme des avocats européens, la Rechtsanwaltskammer de Berlin, l'Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg et l'Union internationale des avocats, dont je salue les représentants en les remerciant très amicalement de leur présence.

Permettez-moi de citer le comité de vigilance de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bruxelles et ses actions d'intervention internationale menées en faveur d'avocats privés de

« En effet, tant Internet que les réseaux sociaux ont permis à la fois le rapprochement des populations au sein des révolutions ainsi que la communication internationale indispensable à la prise de conscience globale. Il existe ainsi une globalisation et une mondialisation des Droits de l'Homme. » Yves Oschinsky

leur parole d'avocat et de leur liberté, actions très souvent conduites conjointement avec la commission des Droits de l'Homme de l'Union internationale des avocats, grâce à la compétence et à la disponibilité de l'avocate bruxelloise Maitre Julie Goffin. Ou les actions de l'Institut des Droits de l'Homme des avocats européens, à travers ses lettres et ses publications, grâce à l'infatigable énergie de son président, le Bâtonnier Bertrand Favreau. Ou encore les missions conjointes d'observation judiciaire menées conjointement par les Barreaux de Paris et de Bruxelles et je salue Maitre Vincent

Nioré, du Barreau de Paris, qui a organisé les missions menées à Istanbul dans le cadre du soutien apporté à la défense des parties civiles dans le difficile procès des assassins présumés du journaliste arménien Hrant Dink.

Le rôle des avocats dans les révolutions arabes doit être particulièrement souligné et c'est dans cette perspective qu'après le prix récemment décerné par le Conseil des Barreaux européens à Maitre Kilani, en sa qualité de bâtonnier du Barreau de Tunisie - et je salue tout particulièrement le Président du CCBE, le Bâtonnier Georges-Albert Dal, également Président d'honneur de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bruxelles - c'est à présent notre confrère libyen Maitre Fethi Terbil que nous honorons aujourd'hui.

Je voudrais adresser des remerciements forts à ceux qui ont permis de mener à bien la remise de ce prix :

tout d'abord aux membres de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bordeaux, pour la description des candidatures soumises aux délibérations du jury du Prix ;

à Maitre Mario Lana, Président de l'Institut italien, qui a accueilli à Rome la délibération du jury et qui a œuvré avec succès aux formalités complexes ayant permis la présence aujourd'hui de notre lauréat à Bruxelles, avec l'aide efficace des services consulaires italiens ;

au Bâtonnier Bertrand Favreau pour l'efficacité de l'organisation du jury du Prix et pour son indispensable apport pour l'organisation de cette cérémonie ;

à Maitre Thierry Bontinck et Maitre Frédéric Krenc, respectivement Vice-président et Secrétaire général de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bruxelles, pour leur efficace organisation du colloque de cet après-midi et de la cérémonie de remise du Prix ;

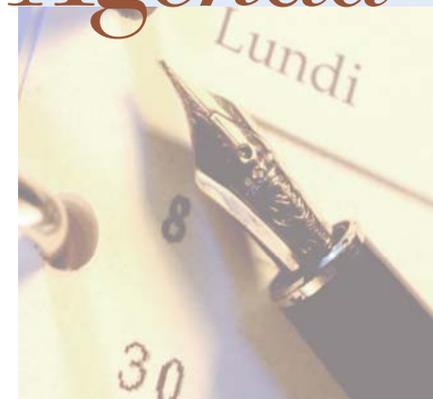
au Bâtonnier de Bruxelles, à son cabinet, en particulier Maitre Pierre Winand, et à son secrétariat, pour toute l'aide apportée à l'organisation pratique de cette journée ;

à notre confrère Maitre Adil El Malki, qui assure l'accueil de notre lauréat et la traduction des propos échangés.

Je voudrais dire à Madame la Vice-Présidente de la Commission européenne, Madame Viviane Reding, Commissaire européen notamment aux Droits de l'Homme, combien nous sommes honorés de sa présence et à quel point nous lui sommes reconnaissants de contribuer à l'importance de ce prix en ayant accepté de le remettre ;

Vous assurez ainsi, Madame le Commissaire, une valeur tant réelle que symbolique à l'attribution du Prix Ludovic Trarieux.

Soyez très chaleureusement remerciée d'ainsi souligner l'universalité des Droits de l'Homme.



FORMATION CONTINUE

Droit et techniques de l'expertise des œuvres d'art

Janvier 2012
 Université Panthéon-Assas - Paris 2^{ème}
 Centre de formation permanente - Paris 6^{ème}

Renseignements : 04 78 24 56 35
 www.artdroit.org 2011-655

CROISIÈRE JURIDIQUE

Italie, Sicile, Tunisie, Espagne, France

13 / 20 mai 2012

Renseignements : 03 85 42 83 63
 cperraud@escales-marines.com 2011-656

39^{ème} CONGRÈS

Skilex International

du 29 janvier au 5 février 2012
 Maribor (Slovénie)

Renseignements : www.skilex.eu 2011-657

38^{ème} CONGRÈS

Skilex France

du 12 au 15 janvier 2012
 Belle Plagne (Savoie)

Renseignements : 01 53 92 08 46
 virginie.heyliard@a-h-avocats.com
 www.skilex-france.com 2011-658

COLLOQUE DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

Le marché intérieur : concurrence, consolidation des acquis et nouvelles perspectives

2 février 2012
 Cour de cassation - Paris 1^{er}

Renseignements : www.courdecassation.fr 2011-659

Cette universalité procède de la nature même des Droits de l'Homme.

Elle est amplifiée et favorisée par les moyens de communication actuels. En effet, tant Internet que les réseaux sociaux ont permis à la fois le rapprochement des populations au sein des révolutions ainsi que la communication internationale indispensable à la prise de conscience globale.

Il existe ainsi une globalisation et une mondialisation des Droits de l'Homme. Puisse cette globalisation induire plus d'effectivité des Droits de l'Homme.

Les révolutions arabes ont suscité, au sein des pays européens, une énorme vague d'enthousiasme et d'espoir et, aussi, des questionnements. Vers quel type de régime se dirige-t-on ?

La montée au pouvoir de partis politiques religieux, fussent-ils modérés, peut-elle se situer

dans une cohérence avec les objectifs des révolutions ?

L'instauration de la charia est-elle compatible avec l'instauration des principes de démocratie et de libertés ?

N'y a-t-il pas un risque de confiscation des révolutions par la prise de pouvoir de militaires ou d'islamistes ?

Voici quelques questions qui constituent les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Je termine en vous disant, mon très cher Frère Fethi Terbil, toute l'admiration et le soutien du Barreau de Bruxelles et des autres Barreaux et organisations d'avocats présents, pour votre action courageuse d'avocat et pour vos combats. Nous sommes à vos côtés dans votre travail en vue de l'instauration de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance de votre pays ainsi que de l'indépendance du Barreau libyen.



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Bertrand Favreau et Fethi Terbil
 Julie Goffin (à l'arrière plan)

« Naisse l'été ... »

par Bertrand Favreau

« L'espoir vivant en nous comme une citadelle
 Le printemps prendra chair sous nos pas de clarté... »⁽¹⁾ écrivait David Diop, ce poète, chantre de la liberté de l'Afrique, né à Bordeaux et disparu à jamais dans les eaux de la mer océane, si jeune, à 33 ans à peine, il y a quelques cinquante ans.

Lui ne connut pas ce printemps. Mais ses « pas de clarté » annonçaient pour d'autre.

Ce prix n'obéit pas à un effet de mode. C'est le 31 mai que le jury réuni à Rome a décerné ce prix à Fethi Terbil. A ce moment-là, certes, chacun connaissait ce « printemps qui commence », mais nul n'en connaissait l'issue. Et qu'il fût couronné de succès ou non, Fethi Terbil aurait reçu ce prix.

Ici, nous ne nous préoccupons pas de la gloire future des lauréats. Nous laissons toujours à d'autres le soin de célébrer leur succès. Nous ne leur demandons pas compte de ce qu'ils sont devenus puisque c'est pour ce qu'ils ont fait avant que nous les honorons. C'est l'instant de ce combat fondateur que nous célébrons ici.

Nous guetons les prémices, d'autres se contentent d'attendre les issues. Nous en conservons seulement la fierté, fut-ce au prix de quelques vanités, d'avoir accompagné nos lauréats sur un chemin pavé de souffrances. Car ce sont les souffrances que nous exaltons ici. Nous célébrons le courage, leur courage, lorsqu'ils sont seuls et que nul ne se soucie d'eux. Nous sommes toujours heureux de leur gloire, toujours pléthoriquement entourée, mais nous savons alors qu'ils n'ont plus besoin de nous sinon par la persévérance d'une amitié ancienne aux jours les plus durs.

Ce « chant du printemps », nous l'avons célébré, à défaut de l'avoir suffisamment anticipé peut-être.

Ainsi, nous avons célébré en son temps Nelson Mandela, détenu dans une prison d'Afrique du sud, alors que rien n'annonçait qu'il pourrait en sortir un jour.

Ainsi avons-nous célébré aussi ce « printemps arabe », déjà en germe, en 1996, avec Nejjib Hosni, non seulement parce qu'il était en prison. Mais surtout pour les vraies raisons de son emprisonnement, celles pour lesquelles il avait accepté de faire le sacrifice de sa liberté. Nous l'avions aussi par anticipation défendu en soutenant Mohamed Abbou, Radhia Nasraoui et tant d'autres.

Photo © Jean-René Tanerède - Téléphone : 01.42.60.36.35



Bertrand Favreau

Nous aurions tant voulu l'annoncer, pour ces pays qui connaissent encore l'hiver rigoureux de la répression, dès 2004, en remettant, ici même, ce même prix à Aktham Naisse, condamné à 9 ans de prison pour avoir demandé la fin de l'état d'urgence en Syrie et lutté pour l'instauration d'une société civile démocratique. Ou en lançant d'inlassables appels pour Ryad al-Turk, Anouar Bounni, Mohammad Al Hassani, Haytham Al-Maleh ou en songeant en cet instant, aux 116 avocats emprisonnés depuis le début du printemps en Syrie, dont le nom « Surya » signifie « soleil ».

Nous aurions voulu le prédire, en Iran, avec Mehrangiz Kar ou en menant campagne pour Nasrin Sotoudeh, Abdolfattah Soltani, Mohammad Mostafaei, Mohammad Ali Dadkhah ou Khalil Bahramian...

Nous songeons aussi et nous le répétons à tous les avocats kurdes de Turquie, emprisonnés ou menacés de lourdes peines. Mais, il est vrai, nous n'avions jamais rien dit de la Lybie, jamais ou presque. Pourquoi ? C'est parce que là-bas la dictature - autant que cela soit possible - y était plus dure. Point de faux semblant. Point d'embryon de société civile. Point de simulacre de justice, qui offre parfois à l'avocat courageux de rares occasions de dénoncer et de défendre, bien sûr au prix de son droit à exercer sa profession et de sa liberté, perdus pour une seule cause trop bien défendue.

« En ce temps-là

Les vautours construisaient à l'ombre de leurs serres

Le sanglant monument de l'ère tutélaire »⁽²⁾

Déjà, ce qu'il est désormais convenu d'appeler le printemps arabe avait commencé en Tunisie et en Egypte puis s'était étendu à Bahrein en Jordanie, en Syrie et au Yémen...

Dans toutes les dictatures, ainsi que Gandhi le disait, la liberté se conquiert d'abord dans les prisons. On ne sait jamais avant quand une révolution a déjà commencé. Tocqueville datait de septembre 1788, l'apparition du véritable esprit de la révolution « française ». François Furet avait voulu le faire remonter au début de 1787...

En Lybie, l'esprit de la révolution libyenne a commencé à Abou Salim, le sanglant monument de l'aire Kadhafi Abou Salim, la

prison de haute sécurité de Tripoli. Certes, les massacres dans les prisons avaient commencé dès 1971, Fethi Terbil l'atteste.

Un jour de 1996, dans la sinistre citadelle, plusieurs centaines de prisonniers assemblés y furent massacrés en deux ou trois heures. Comme tous les détenus d'Abou Salim, ils étaient jeunes et opposants au régime. Ils représentaient le pire des dangers. Ils manifestaient mais quelles étaient leurs exigences premières ? Des conditions dignes en prison, un droit de visite, un procès équitable pour ses opposants au régime la plupart détenus sans être jugés. Que demandaient-ils en réalité ? Le respect des droits fondamentaux. En un mot, la fin du régime.

Combien sont morts ? Nul ne le sait et ne le saura jamais. 1 270 a dit Human Rights Watch. Moins de 1 000 pour d'autres. 14 pour le régime libyen... On discutera sans doute toujours leur nombre. On révisera même peut-être. Mais, ils étaient plus de 1 000 assurément. Selon un témoin, les cadavres furent entassés sur des chars à roues et dans des camions frigorifiques et incinérés dans des fosses communes. On ne les retrouvera jamais.

Le régime a nié la survenance du massacre. Selon lui, il ne s'agissait que d'un événement banal, un affrontement avec un groupe islamique. Les familles n'eurent aucune information. Ce n'est que plusieurs années après, que, peu à peu, on leur a annoncé le décès de leurs proches.

En 1996, Fethi Terbil n'avait que 25 ans. Sans doute était-il personnellement concerné. Il avait dans sa chair payé un lourd tribut. Dans ce massacre, son frère, Ismail Osmà Terbil, qui allait obtenir son diplôme d'ingénieur aéronautique, son cousin Khaled, qui était un commerçant paisible et son beau-frère Jamal Muftah Al Rebaa ont été assassinés. Cinq de ses camarades d'université étaient morts au même instant.

Concerné, mais avocat, son premier engagement d'avocat fut d'œuvrer pour obtenir la vérité et d'obtenir justice. Il est devenu avocat des victimes d'Abou Salim. Il n'était pas seul, mais il fut le coordonnateur de toute la défense, demandant inlassablement que l'on rende publiques les circonstances exactes de cet assassinat de masse et que les familles aient connaissance du lieu de sépulture de leurs

parents. En termes de droits fondamentaux, cela s'appelle pour le moins une enquête effective et la reconnaissance d'un droit à réparation. Dans un pays qui vit depuis quatre décennies sans loi fondamentale, accepter de représenter les familles des victimes exigeait un incomparable courage.

On connaît la suite. Fethi Terbil a connu à six reprises la prison, mais d'enquête, il n'y eut point, ni interne, ni internationale. Les gouvernements dits occidentaux ont choisi d'ignorer l'évènement.

Le leader l'avait annoncé clairement à la télévision d'Etat aux familles des victimes : « Considérez-les comme s'ils étaient atteints d'un cancer incurable : oubliez-les ! ».

Mais les familles ont refusé d'oublier.

En 2011, alors que ce printemps précoce, né à l'entrée de l'hiver, avait embrasé la Tunisie et l'Egypte, Abou Salim va se rappeler au souvenir du tyran en émoi. Déjà Facebook et Tweeter appelaient à une manifestation pour le jeudi 17 février. Ce serait le « jour de rage ». Deux jours avant, le tyran s'est souvenu de celui qui ne cessait depuis des années d'exiger la justice et la vérité. Premier d'acte du régime finissant : le mardi 15 février, vingt membres des services de sécurité ont envahi le domicile de Fethi Terbil, à Benghazi, pour l'arrêter et le conduire dans les bâtiments de la police.

Mais aussitôt le bouche à oreille a fonctionné. Ce sont des avocats et des juges d'abord qui se sont rassemblés devant les locaux de la police, pour exiger sa libération. Puis des femmes, Des mères, des épouses, des sœurs des victimes d'Abou Salim. Puis toutes les familles de Benghazi les ont rejoint. L'attente aura duré un jour entier. Au soir, ils étaient plusieurs centaines, et selon certains même plus de 2 000. La foule s'est renforcée d'heure en heure et a appelé tous les habitants de Benghazi au soulèvement. Des chants lointains s'élevaient dans la nuit : « Réveille-toi Benghazi ! Debout ! Le jour tant attendu est arrivé ! ».

Plusieurs milliers de personnes se sont mises en marche vers la place centrale de la ville. Ils ont parcouru près de dix kilomètres. Sur Al Jazeera en langue arabe, l'écrivain Mesmeri annonçait en direct que la police chargeait sur les manifestants. La liaison fut interrompue brutalement et Mesmeri arrêté peu après.

Il est près de minuit lorsque Abdallah Sanoussi, le chef du renseignement de l'ancien régime, le beau-frère du dictateur, venu en personne, demande à s'entretenir avec Fethi Terbil. Il ne sait que lui dire. Il est confus. Il le relâche le lendemain matin.

Mais le mouvement ne s'arrêtera plus. Le 17, ils seront des milliers dans les rues. Vingt mille devant le tribunal de Benghazi. On a parlé de 104 morts... Le 21, l'aviation du régime lâchera sa mitraille et ses bombes...⁽³⁾

Puis le vent du printemps a balayé les côtes de la Méditerranée. Le mouvement du Jasmin était bien un mouvement de la liberté. Son écho a traversé les mers et les montagnes, il a franchi la route de la soie jusqu'en Chine. C'est au cri de ralliement de Jasmin que tant d'avocats chinois ont accepté d'être épiés, traqués, arrêtés, emprisonnés. Certains ne sont pas encore revenus.

Six mois plus tard, au mois d'août, symbole d'une victoire irrésistible qui s'annonçait, les portes de la prison d'Abou Salim, encore pleine,

ont été ouvertes. Peu importe la date, le 19 ou le 24, tous les prisonniers d'Abou Salim ont été libérés.

« *Auprès de toi j'ai retrouvé la mémoire de mon sang
Et les colliers de rires autour des jours
Les jours qui étincellent de joies renouvelées.* »⁽⁴⁾

Ils ont choisi le mouvement. C'est une armée de martyrs qui s'est levée, les martyrs du passé et les martyrs futurs, offerts au sacrifice. Nous avons toujours choisi ceux qui se lèvent, ceux qui marchent.

Nous avons décerné ce prix à Fethi Terbil non pas parce qu'il avait donné par son arrestation, le signal de la marche. Mais parce qu'il avait, précurseur, commencé bien avant depuis 1992. Et qu'il l'avait entamé en sa qualité d'avocat. Mais en lui, nous honorons le militant avant la victime.

Soudain, ce printemps célébré sous toutes les attitudes, devrait nous inquiéter ? A ceux qui se livreraient à des procès d'intention, nous déclarons fermement qu'ils ont tort. Qu'ils doivent laisser les peuples vivre. Que l'expérience des uns ne sert jamais aux autres. Qu'il y a un prix à payer pour finir par retrouver la liberté. Comme le disait François Furet « *il n'y a pas de circonstances révolutionnaires, il y a une révolution qui se nourrit des circonstances* »⁽⁵⁾.

Laissons là les sophistes de la prospective qui croient qu'en politique mieux vaut garder un dictateur déjà là - et que pour cela on connaît déjà - plutôt que de s'exposer à celui, protéiforme, qui viendrait ou qui viendra nécessairement. Ces modernes Cassandre, le plus souvent démentis mais jamais repentis, je les connais bien. En 1984, ils me fustigeaient déjà lorsque j'ai remis ce même prix à Nelson Mandela, annonçant le bain de sang qui allait s'ensuivre si... Nelson Mandela était libéré. Courte vue que celle de ce printemps qui cacherait déjà mal les froidures d'un hiver sans fin. Nous avons choisi de soutenir le vent de la révolte, le vent de ceux qui se sont levés, parce qu'ils étaient couchés, la voix de ceux qui se sont mis en marche, de l'Est vers l'Ouest, puis de l'Ouest vers l'Est, pour faire plus que conquérir, embrasser les millions de leurs semblables et leurs rendre l'Espérance.

Sans doute faut-il se remémorer et faire nôtre, le mot d'Olympe de Gouges : « *Le sang, même celui des coupables, versé avec cruauté et profusion, souille éternellement les révolutions* »⁽⁶⁾. Mais à tous ceux qui n'auraient pas compris, que, comme le disait Clémenceau, la révolution est un bloc, nous demandons de ne pas juger, comme les émigrés de 1793, les principes de la Révolution française que nous nous honorons de célébrer aujourd'hui encore, à l'aune des massacres de Septembre ou de la Terreur. Mais, la règle de ce prix est invariable et, si, comme dans un cycle fatal, revenaient alors les vieux démons qui viennent parfois corrompre les meilleures intentions de ceux qui ont accédé au pouvoir, nous recommencerions à dénoncer. Nous ne voulons pas avoir à décerner à nouveau ce prix à un tunisien ou à un autre libyen, dans quelques années lorsqu'il n'aura pas la liberté à son tour de défendre.

Nous devons dénoncer le mal, toujours tapi dans l'ombre, qui viendrait à ressurgir. Car l'ignorance, l'oubli ou le mépris de ce nouau dur

des valeurs qui s'attachent à la dignité de l'homme, est intangible.

Oui, nous sommes des militants de l'universalisme. Nous croyons et nous professons que ces principes sont universels. La dignité de l'être humain appartient à toutes les cultures. Ils sont universels ou ils ne le sont pas. Rien sinon eux-mêmes ne saurait les contenir ou les confiner. C'est pourquoi jamais ils ne sauraient s'assimiler à des droits octroyés par un gouvernement ou un monarque ou issus d'une puissance divine. C'est pourquoi, aussi, ils portent, en eux et en creux, les devoirs que l'on voudrait parfois leur opposer ou leur associer, de façon presque pléonastique, comme pour mieux les limiter.

Le droit naturel de l'être humain à être un homme et à le demeurer, est premier. Il ne cède devant aucune autre loi, devant aucune autre révélation. Il n'est pas de religion qui puisse l'ignorer, l'occulter ou la dominer. John Locke - qui a tant inspiré les principes de notre Déclaration du 26 août - ne manquait pas d'affirmer : « Il n'y a personne qui soit né

Iran, qui invoquent l'universalité des Droits de l'Homme contre ceux qui les violent au nom du respect du à un autre principe. Car, en la matière, il n'existe qu'une seule vérité, et Jürgen Habermas l'a bien précisé : « *Les droits de l'homme ne sont pas accordés ou refusés, mais garantis ou bafoués* »⁽⁹⁾.

Nous voulons pouvoir scander longtemps le vers de Paul Éluard : « Notre printemps est un printemps qui a raison ».

Ce printemps avait raison. C'est ce que l'on dira après. Nous sommes au nombre de ceux qui attendent dans l'espérance et avec confiance cet après qui viendra. Cet après qui n'est peut être - hélas ! - pas demain mais qui s'appelle un jour. Fethi Terbil avait prédit au printemps 2011 « *Je crois que nous allons voir une nouvelle Lybie où nous pourrions honorer les victimes. Nous lirons des poésies et rebâtirons le pays. La Lybie d'aujourd'hui a un rendez-vous avec l'histoire et elle ne manquera pas cette opportunité* »⁽¹⁰⁾. L'heure annoncée par Fethi Terbil est venue. Lisons donc des poésies.

Attendons désormais la saison qui viendra.

« **Nous avons décerné ce prix à Fethi Terbil non pas parce qu'il avait donné par son arrestation, le signal de la marche. Mais parce qu'il avait, précurseur, commencé bien avant depuis 1992. Et qu'il l'avait entamé en sa qualité d'avocat. Mais en lui nous honorons le militant avant la victime.** » Bertrand Favreau

membre d'aucune église...⁽⁷⁾ Quelle confession dès lors saurait lui imposer une norme contraire à l'un de ses droits inaliénables et imprescriptibles ?

Le pacte des vertueux (Hilf-al-fudul), conclu entre des tribus arabes, vers 590 avant notre ère, est aujourd'hui encore considéré comme l'une des premières alliances pour les droits de l'homme. Mieux que tout autre, Amartya Sen a ainsi démontré que les prétendues valeurs occidentales de liberté et de libération présentées comme le legs de l'occident antique ou des valeurs dominatrices ne sont ni particulièrement anciennes ni d'origine exclusivement occidentale et que la tolérance devant inclure tout le monde sans exception pouvait se trouver aussi bien chez Platon, chez Confucius, que dans l'Islam. Il a rappelé qu' Akbar le grand, musulman et empereur mongol du 16^{ème} siècle, alors que l'Inquisition faisait encore des ravages en Europe, avait rassemblé autour de lui, des juifs, des chrétiens, des parsis, des nestoriens, des bouddhistes afin de donner le jour à la « religion de la lumière », unifiant le Coran, la Bible et les textes hindous, afin de faire connaître à son royaume l'éclatante clarté de la tolérance.

Voltaire expliquait que si Saladin, par son testament, avait voulu léguer une part de sa fortune en parts égales aux pauvres musulmans, chrétiens, juifs, c'est parce qu'il voulait « faire entendre que tous les hommes sont frères et que pour les secourir, il ne faut pas s'informer de ce que les hommes croient, mais de ce qu'ils souffrent »⁽⁸⁾. Les défenseurs des Droits de l'Homme de toutes les religions et sous toutes les latitudes le savent bien, en Chine comme en

Célébrons, ce soir, le principe de Hölderlin, cette constante de l'histoire des hommes, que l'on traduit en français par : « *Là où croit le danger, croit aussi ce qui sauve* »⁽¹¹⁾.

Et partageons plus que jamais en cet instant, ceux, parmi les vers à jamais engloutis de David Diop, qui sont parvenus jusqu'à nous. Ils chantent la liberté des peuples et renforcent en nous cette « Certitude », qui ne doit jamais nous abandonner :

« *A ceux qui s'engraissent de meurtres
Et mesurent en cadavres les étapes de leur règne,
Je dis que le jour et les hommes,
Que le soleil et les étoiles
Dessinent le rythme fraternel des peuples.
Je dis que le cœur et la tête
Se rejoignent dans la ligne droite du combat
Et qu'il n'est pas de jour,
Où quelque part ne naisse l'été* »⁽¹²⁾

Notes :

- 1 - David Diop, Les Vautours, in Coups de pilon, Présence Africaine, p. 10.
- 2 - David Diop, Coups de pilon, Présence Africaine, p. 10.
- 3 - Le Monde, 23 octobre 2011.
- 4 - David Diop, Coups de pilon, Présence Africaine, p. 22.
- 5 - François Furet, Penser la Révolution française, Paris, Folio, 1985, p. 105.
- 6 - Olympe de Gouges, Écrits politiques, Paris, 1993, tome II.
- 7 - John Locke, Lettre sur la Tolérance, Mille et une Nuits, p. 20.
- 8 - Voltaire, Histoire des Croisades, Mille et une nuits, 2006, p. 51.
- 9 - Jürgen Habermas, L'intégration républicaine, Essais de théorie politique, trad. R. Rochlitz, Paris, Fayard, 1998, p. 190.
- 10 - Interview par Abeer Maghribi, Libya TV, 29 juin 2011.
- 11 - Wo aber Gefahr ist, wächst, Das Rettende auch. (Patmos -Au landgrave de Hombourg, 1803-1806).
- 12 - David Diop, Certitudes in Coups de pilon, Présence Africaine, p. 26.

Viviane Reding et Fethi Terbil



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Reconnaissance

par Viviane Reding

Je suis très honorée de l'invitation qui m'est faite de remettre le « Prix International des Droits de l'Homme - Ludovic-Trarieux » à Monsieur Fethi Terbil. Ce prix qui récompense des hommes et des femmes qui perpétuent la longue tradition des avocats défenseurs des droits, porte le nom d'un homme qui a joué un rôle important lors de l'Affaire Dreyfus pour la défense des droits de l'individu. Monsieur Terbil rejoint aujourd'hui la liste des avocats éminents à qui ce prix prestigieux a été décerné pour leur action courageuse en faveur de la défense des Droits de l'Homme, parmi lesquels figure Nelson Mandela.

Les avocats sont la force de frappe des droits fondamentaux. Ils sont en première ligne sur le terrain pour en assurer le respect. Ils nous rappellent qu'il ne s'agit pas uniquement de rédiger et d'adopter des textes mais d'assurer leur application concrète.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour témoigner notre reconnaissance à Monsieur Fethi Terbil, avocat libyen de familles et proches de nombreuses victimes de l'oppression de l'ancien régime libyen, qui, avec témérité et courage, n'a eu de cesse de défendre les valeurs et les principes de la justice à laquelle il aspire

« Les avocats sont la force de frappe des droits fondamentaux. Ils sont en première ligne sur le terrain pour en assurer le respect. Ils nous rappellent qu'il ne s'agit pas uniquement de rédiger et d'adopter des textes mais d'assurer leur application concrète. »

Viviane Reding

pour son pays. Monsieur Fethi Terbil a notamment pris le risque de représenter les familles des victimes de la mutinerie de la prison d'Abou Slim. C'est à ce titre qu'il représente le meilleur des exemples d'un avocat à la recherche de la justice.

Le respect des droits fondamentaux dans la vie quotidienne est au cœur de mes préoccupations. Avec le Traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est devenue juridiquement contraignante. Pour rendre ces droits effectifs la Commission européenne a adopté une stratégie sur la mise en œuvre de la Charte et présente, chaque année, un rapport annuel sur les progrès accomplis. La Commission a notamment renforcé l'analyse de l'impact de ses propositions législatives sur les droits fondamentaux et nous sommes déterminés à veiller au respect de la Charte tout au long du processus législatif au Parlement européen et au Conseil,

et lorsque les Etats membres mettent en œuvre le droit de l'Union. Toutes ces actions visent à créer une véritable culture des droits fondamentaux au niveau de l'Union européenne.

La remise de ce prix revêt une importance toute particulière à l'heure où l'Union européenne s'est engagée à renforcer les garanties procédurales pour les personnes suspectes ou accusées, notamment en leur assurant la possibilité de bénéficier de la présence d'un avocat dès le début de la procédure. En conformité avec la Charte des droits fondamentaux et la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme, la proposition que j'ai présentée au Parlement européen et au Conseil fixe des exigences minimales communes pour le droit des suspects et des accusés en Europe, en garantissant l'accès à un avocat pour toute personne suspecte ou accusée.

L'action de l'Union en matière de droits fondamentaux s'étend au-delà de ses politiques internes. La Charte s'applique aussi à l'action extérieure de l'Union et, conformément à l'article 21 du Traité sur l'Union Européenne, l'action de l'Union sur la scène internationale vise à promouvoir la démocratie, l'État de droit, l'universalité et l'indivisibilité des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, en se fondant notamment sur le respect des principes de la charte de Nations unies et du Droit international. Dans son action extérieure, l'appui de l'Union aux défenseurs des droits de l'homme est essentiel.

Je ne dois pas vous convaincre de l'importance d'un système judiciaire efficace et indépendant. Mais nous savons que cela ne suffit pas. Il faut une véritable culture de protection des droits

fondamentaux, fondée sur la présence d'acteurs déterminés à les mettre en œuvre, notamment dans les enceintes judiciaires. Les avocats, comme les juges, sont des acteurs clés du système de protection des droits, et c'est ainsi, grâce à vous, que sont réalisées les grandes avancées dans la protection des droits.

Cher Monsieur Terbil, vous êtes précisément un acteur clé de la défense des droits fondamentaux. Grâce à votre courage, vous avez été au centre des événements qui ont permis au peuple libyen de tourner la page vers une nouvelle Libye. Votre parcours, Monsieur, et le chemin parcouru, parfois au péril de votre vie, depuis les prisons de l'ancien dictateur Kadhafi sont impressionnants. Cher Monsieur Terbil, la raison d'être du prix Ludovic Trarieux est de rendre "l'hommage des avocats à un avocat". C'est avec beaucoup d'émotion que je joins mon hommage à celui de vos confrères.

2011-654



Photo © Jean-René Tancrède